

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2436

11 novembre 2010

SOMMAIRE

3 I Finance S.A.	116914	Osteon International S.A.	116900
3i Panreac Holdings S.à r.l.	116915	Recar-Int	116928
Conrad S.A.	116918	Restaurant Asiatique Cuilin S.à.r.l.	116928
Deli Sign s.à r.l.	116893	Saum S.à r.l.	116925
Dualon International Holding S.A.	116895	Smart Asset Management (Luxembourg) S.A.	116928
Edilred S.A.	116894	Sungear Sicav	116897
Elyot S.à r.l.	116882	THL CCD I (Luxembourg) S. à r.l.	116901
Entreprise de peinture KAUTHEN Marcel Sàrl	116918	THL GCO Investments III, S.à r.l.	116902
Esterel Investissement S.à r.l.	116882	THL GCO Investments II, S.à r.l.	116901
Fibaume S.A.	116882	THL GCO Investments I, S.à r.l.	116901
Fibaume S.A.	116882	THL GCO Investments IV, S.à r.l.	116902
Foncière de Seine S.A.	116893	Thovi Finance S.A.	116902
Free Net S.A.	116900	Tradep S.A.	116903
GDP Sungear Sicav	116897	Tradep S.A.	116902
GS 4 S.à r.l.	116905	Trendy Foods Luxembourg S.A.	116903
Habran & Jensen Consulting S.à r.l.	116895	Tunistex S.A.	116903
Heskies S.à r.l.	116896	Up-To-Date, S.à r.l.	116903
Holdimmo S.A.	116897	Vansbeek International S.A.	116904
Hôtel THEIS S.A.	116918	Venus Investment	116904
H par	116895	Voyages Simon	116922
Intersaco S.A.	116896	Vratislavia Holdings S.A.	116925
Ital-Rest s.à r.l.	116921	Warner Chilcott Intermediate (Luxem- bourg) S.à r.l.	116925
Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A.	116919	Wickler Patrimoine S.A.	116913
Jost Management S.A.	116919	World Trade Managing S.A.	116913
Jost Management S.A.	116925	World Trade Managing S.A.	116913
Kingsberry S.A.	116921	Xorencom Enterprises S.à r.l.	116913
LSFAP Euro-Asian Holdings S.à.r.l.	116922	Zeta Due Finance S.A.	116914
Ocean Oil Construction and Services ...	116899	Zeta Finance S.A.	116914
OHL Finance S.à r.l.	116899		

Elyot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 55.593.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 7 octobre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010133290/10.

(100152048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fibaume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

FIBAUME S.A.

Référence de publication: 2010133305/20.

(100152370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fibaume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.447.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133306/10.

(100152371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Esterel Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 154.472.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eight of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) 3i Europartners Va L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11419, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom;

2) 3i Europartners Vb L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11420, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom;
and

3) 3i Group Plc, a public limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number 1142830, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom.

Each of the Appearing Parties was represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at Luxembourg, as its proxy (the "Proxy") pursuant to three proxy forms dated September 28, 2010.

Each proxy form, signed "ne varietur" by each of the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

I. The "Company" is Esterel Investissement S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, drawn up on July 20th, 2010, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.472 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1860, page 89257 dated September 10th, 2010 and whose Articles have not been amended since.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To increase the issued share capital of the Company by forty-two thousand Euro (EUR 42,000.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty-four thousand five hundred Euro (EUR 54,500.-) by creating and issuing four million two hundred thousand (4,200,000) new shares, to be divided into:

- Three million seven hundred fifty thousand (3,750,000) class A1 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A1 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A2 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A2 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A3 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A3 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A4 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A4 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A5 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A5 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A6 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A6 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A7 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A7 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A8 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A8 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A9 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A9 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A10 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A10 Shares"), each having the rights, terms and conditions as defined in articles 5, 15 and 16 of the Articles (together the "Class A Shares") and to be issued and fully paid up with a share premium amounting to thirteen million four hundred and seven thousand Euro (EUR 13,407,000;-) by way of contribution in cash.

To subscribe and pay for the new shares.

2) To reclassify the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) initially issued shares into A1 Shares.

3) To amend articles 5, 15 and 16 of the Articles to reflect the rights, terms and obligations of the Class A Shares and the capital increase and the reclassification of the initially issued shares and to amend Articles 8.1 of the Articles.

4) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by forty-two thousand Euro (EUR 42,000.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty-four thousand five hundred Euro (EUR 54,500.-), by creating and issuing four million two hundred thousand (4,200,000) new shares, to be divided into:

- Three million seven hundred fifty thousand (3,750,000) class A1 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A1 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A2 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A2 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A3 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A3 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A4 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A4 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A5 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A5 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A6 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A6 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A7 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A7 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A8 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A8 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A9 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A9 Shares"),

- Fifty thousand (50,000) class A10 shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "A10 Shares"), each having the rights, terms and conditions as defined below (together the "Class A Shares") with a share premium amounting to thirteen million four hundred and seven thousand Euro (EUR 13,407,000) by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

(i) 3i Europartners Va L.P., prenamed, represented by a proxyholder as stated above subscribes for one million two hundred thirty-two thousand five hundred thirty-five (1,232,535) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company to be issued as follows:

- One million one hundred thirty-eight thousand seven hundred nineteen (1,138,719) A1 Shares,
- Ten thousand four hundred twenty-four (10,424) A2 Shares,
- Ten thousand four hundred twenty-four (10,424) A3 Shares,
- Ten thousand four hundred twenty-four (10,424) A4 Shares,
- Ten thousand four hundred twenty-four (10,424) A5 Shares,
- Ten thousand four hundred twenty-four (10,424) A6 Shares,
- Ten thousand four hundred twenty-four (10,424) A7 Shares,
- Ten thousand four hundred twenty-four (10,424) A8 Shares,
- Ten thousand four hundred twenty-four (10,424) A9 Shares,
- Ten thousand four hundred twenty-four (10,424) A10 Shares,

with a share premium amounting to four million fifty-two thousand nine hundred and thirty-six Euro and ten cents (EUR 4,052,936.10) for a total issue price of four million sixty-five thousand two hundred sixty-one Euro forty-five cent (EUR 4,065,261.45) paid by it through a contribution in cash; proof that the four million sixty-five thousand two hundred sixtyone Euro forty-five cent (EUR 4,065,261.45) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

(ii) 3i Europartners Vb L.P., prenamed, represented by a proxyholder as stated above subscribes for one million three hundred sixty-six thousand two hundred ninety-five (1,366,295) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company to be issued as follows:

- One million two hundred sixty-two thousand three hundred and nine (1,262,309) A1 Shares,
- Eleven thousand five hundred fifty-four (11,554) A2 Shares,
- Eleven thousand five hundred fifty-four (11,554) A3 Shares,
- Eleven thousand five hundred fifty-four (11,554) A4 Shares,
- Eleven thousand five hundred fifty-four (11,554) A5 Shares,
- Eleven thousand five hundred fifty-four (11,554) A6 Shares,
- Eleven thousand five hundred fifty-four (11,554) A7 Shares,
- Eleven thousand five hundred fifty-four (11,554) A8 Shares,
- Eleven thousand five hundred fifty-four (11,554) A9 Shares,
- Eleven thousand five hundred fifty-four (11,554) A10 Shares,

with a share premium amounting to four million four hundred ninetytwo thousand six hundred eighty-five Euro and seventy cents (EUR 4,492,685.70) for a total issue price of four million five hundred and six thousand three hundred forty-eight Euro and sixty-five cents (EUR 4,506,348.65) paid by it through a contribution in cash; proof that the four million five hundred and six thousand three hundred forty-eight Euro and sixty-five cents (EUR 4,506,348.65) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

(iii) 3i Group Plc, prenamed, represented by a proxyholder as stated above subscribes for one million six hundred and one thousand one hundred seventy (1,601,170) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company to be issued as follows:

- One million three hundred forty-eight thousand nine hundred seventy-two (1,348,972) A1 Shares,
- Twenty-eight thousand twenty-two (28,022) A2 Shares,
- Twenty-eight thousand twenty-two (28,022) A3 Shares,
- Twenty-eight thousand twenty-two (28,022) A4 Shares,
- Twenty-eight thousand twenty-two (28,022) A5 Shares,
- Twenty-eight thousand twenty-two (28,022) A6 Shares,
- Twenty-eight thousand twenty-two (28,022) A7 Shares,
- Twenty-eight thousand twenty-two (28,022) A8 Shares,
- Twenty-eight thousand twenty-two (28,022) A9 Shares,
- Twenty-eight thousand twenty-two (28,022) A10 Shares,

with a share premium amounting to four million eight hundred sixtyone thousand three hundred seventy-eight Euro and twenty cents (EUR 4,861,378.20) for a total issue price of four million eight hundred seventy-seven thousand three hundred eighty-nine Euro ninety cents (EUR 4,877,389.90) paid by it through a contribution in cash; proof that the four million eight hundred seventy-seven thousand three hundred eighty-nine Euro ninety cents (EUR 4,877,389.90) in respect

of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Second resolution

The meeting of shareholders resolved to reclassify the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) initially issued shares into A1 Shares, having the right, terms and conditions defined below.

Third resolution

The meeting of shareholders resolved to amend Articles 5, 15 and 16 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions and to state the rights, terms and conditions of the Class A Shares, so that henceforth they shall read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifty-four thousand five hundred Euro (EUR 54,500.-) represented by five million four hundred fifty thousand (5,450,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- Five million (5,000,000) class A1 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A2 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A3 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A4 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A5 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A6 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A7 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A8 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A9 shares,
- Fifty thousand (50,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

"Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of

law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P= any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Par Value" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

" Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,

- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,

- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,

- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,

- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,

- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then

- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then

- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, then

- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A9 Shares, and then,

- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

" Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3."

The meeting of shareholders resolved to amend Article 8.1 of the Articles, so that henceforth it shall read as follows:

" Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers"). In case some of the Company's shareholders are ERISA investors, each such shareholder shall be entitled to propose for appointment candidates out of which the shareholders' meeting shall appoint a manager."

Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand eight hundred Euro (EUR 4,800.-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) 3i Europartners Va L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11419, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni;

2) 3i Europartners Vb L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11420, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni; et

3) 3i Group Plc, une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 1142830, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni.

Chacune des Parties Comparantes a été représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations datées du 28 septembre 2010.

Les procurations, signées «ne varietur» par les Parties Comparantes et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

I. La "Société" est Esterel Investissement S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg daté du 20 juillet 2010, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.472 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1860, page 89257 daté du 10 septembre 2010 et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Augmenter le capital social émis de la Société de quarante-deux mille euro (EUR 42.000,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à cinquante-quatre mille cinq cents euro (EUR 54.500,-) par la création et l'émission de quatre millions deux cents mille (4.200.000) nouvelles parts sociales, comprenant:

- Trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) parts sociales de classe A1, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A1"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A2"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A3, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A3"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A4, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A4"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A5, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A5"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A6, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A6"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A7, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A7"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A8, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A8"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A9, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A9"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A10"),

chacune ayant les droits et obligations tels que définis dans les articles 5, 15 et 16 des Statuts (ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A") et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de treize millions quatre cent sept mille euro (EUR 13.407.000,-) par voie d'apport en numéraire.

Souscrire et payer les nouvelles parts sociales.

2) Reclasser les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales initialement émises en Parts Sociales A1.

3) Modifier les articles 5, 15 et 16 des Statuts afin de refléter les droits et obligations des Parts Sociales de Catégorie A, l'augmentation de capital, la reclassification des parts sociales initialement émises et modifier l'article 8.1 des Statuts.

4) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinquante-quatre mille cinq cents euros (EUR 54.500,-), par la création et l'émission de quatre millions deux cents mille (4.200.000) nouvelles parts sociales comprenant:

- Trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) parts sociales de classe A1, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A1"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A2"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A3, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A3"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A4, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A4"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A5, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A5"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A6, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A6"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A7, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A7"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A8, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A8"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A9, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A9"),

- Cinquante mille parts sociales de classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A10"),

chacune ayant les droits et conditions tels que définis ci-dessous (ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A") avec une prime d'émission d'un montant de treize millions quatre cent sept mille euros (EUR 13.407.000,-) par voie d'apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

Souscription et Libération

(i) 3i Europartners Va L.P., prénommée, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à un million deux cent trente-deux mille cinq cent trente-cinq (1.232.535) nouvelles parts sociales d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans la Société à être émises comme suit:

- Un million cent trente-huit mille sept cent dix-neuf (1.138.719) Parts Sociales A1,
- Dix mille quatre cent vingt-quatre (10.424) Parts Sociales A2,
- Dix mille quatre cent vingt-quatre (10.424) Parts Sociales A3,
- Dix mille quatre cent vingt-quatre (10.424) Parts Sociales A4,
- Dix mille quatre cent vingt-quatre (10.424) Parts Sociales A5,
- Dix mille quatre cent vingt-quatre (10.424) Parts Sociales A6,
- Dix mille quatre cent vingt-quatre (10.424) Parts Sociales A7,
- Dix mille quatre cent vingt-quatre (10.424) Parts Sociales A8,
- Dix mille quatre cent vingt-quatre (10.424) Parts Sociales A9,
- Dix mille quatre cent vingt-quatre (10.424) Parts Sociales A10,

avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions cinquante-deux mille neuf cent trente-six euros et dix centimes (EUR 4.052.936,10) payées par voie d'apports en numéraire pour un prix total d'émission de quatre millions soixante-cinq mille deux cent soixante-et-un euros quarante-cinq centimes (EUR 4.065.261,45); la preuve que la somme de quatre millions soixante-cinq mille deux cent soixante et un euros quarante-cinq centimes (EUR 4.065.261,45) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

(ii) 3i Europartners Vb L.P., prénommée, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à un million trois cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.366.295) nouvelles parts sociales d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans la Société à être émises comme suit:

- Un million deux cent soixante-deux mille trois cent neuf (1.262.309) Parts Sociales A1,
- Onze mille cinq cent cinquante-quatre (11.554) Parts Sociales A2,
- Onze mille cinq cent cinquante-quatre (11.554) Parts Sociales A3,
- Onze mille cinq cent cinquante-quatre (11.554) Parts Sociales A4,
- Onze mille cinq cent cinquante-quatre (11.554) Parts Sociales A5,
- Onze mille cinq cent cinquante-quatre (11.554) Parts Sociales A6,
- Onze mille cinq cent cinquante-quatre (11.554) Parts Sociales A7,
- Onze mille cinq cent cinquante-quatre (11.554) Parts Sociales A8,
- Onze mille cinq cent cinquante-quatre (11.554) Parts Sociales A9,
- Onze mille cinq cent cinquante-quatre (11.554) Parts Sociales A10,

avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-cinq euros soixante-dix centimes (EUR 4.492.685,70) payées par voie d'apports en numéraire pour un prix total d'émission de quatre millions cinq cent six mille trois cent quarante-huit euros soixante-cinq centimes (EUR 4.506.348,65); la preuve que la somme de quatre millions cinq cent six mille trois cent quarante-huit euros soixante-cinq centimes (EUR 4.506.348,65) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

(iii) 3i Group Plc, prénommée, représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à un million six cent un mille cent soixante-dix (1.601.170) nouvelles parts sociales d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans la Société à être émises comme suit:

- Un million trois cent quarante-huit mille neuf cent soixante-douze (1.348.972) Parts Sociales A1,
- Vingt-huit mille vingt-deux (28.022) Parts Sociales A2,
- Vingt-huit mille vingt-deux (28.022) Parts Sociales A3,
- Vingt-huit mille vingt-deux (28.022) Parts Sociales A4,

- Vingt-huit mille vingt-deux (28.022) Parts Sociales A5,
- Vingt-huit mille vingt-deux (28.022) Parts Sociales A6,
- Vingt-huit mille vingt-deux (28.022) Parts Sociales A7,
- Vingt-huit mille vingt-deux (28.022) Parts Sociales A8,
- Vingt-huit mille vingt-deux (28.022) Parts Sociales A9,
- Vingt-huit mille vingt-deux (28.022) Parts Sociales A10,

avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions huit cent soixante et un mille trois cent soixante-dix-huit euros et vingt centimes (EUR 4.861.378,20) payées par voie d'apports en numéraire pour un prix total d'émission de quatre millions huit cent soixante-dix-sept trois cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-dix centimes (EUR 4.877.389,90); la preuve que la somme de quatre millions huit cent soixante-dix-sept trois cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-dix centimes (EUR 4.877.389,90) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés a décidé de reclasser les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales initialement émises en Parts Sociales A1, ayant les droits et obligations définis ci-dessous.

Troisième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier les articles 5, 15 et 16 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes et de fixer les droits et obligations des Parts Sociales de Catégorie A, afin qu'ils soient dorénavant lus comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinquante-quatre mille cinq cents euro (EUR 54.500,-) représenté par cinq millions quatre cent cinquante mille (5.450.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales"), divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- cinq millions (5.000.000) parts sociales de catégorie A1,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A2,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A3,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A4,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A5,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A6,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A7,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A8,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A9,
- cinquante mille (50.000) parts sociales de catégorie A10,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A10).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

5.6 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (ainsi que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

- "Valeur d'Annulation" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées.

5.7 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi."

" Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule cinquante pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A10) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A9).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux associé(s) conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3 avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les associé(s)."

" 16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Toutes les recettes de la liquidation devront être distribuées conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3."

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 8.1 des Statuts afin qu'il soit dorénavant lu comme suit:

" 8.1. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans le cas où les associés de la Société sont des investisseurs ERISA, chacun de ces investisseurs doit avoir le droit de proposer pour nomination des candidats parmi lesquels l'assemblée générale nommera un gérant."

Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close. Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux Associés Comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Associés Apparaissant (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42690. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133281/577.

(100151986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Foncière de Seine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.032.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 4 octobre 2010 que:

1. Monsieur Grégory NOYEN et Madame Sylvie LEXA ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes AUDIEX Sarl n'a pas été reconduit.

3. Sont élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.

- Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.

Est réélue aux fonctions d'administrateur:

- Madame Olimpia CIARDI

Est élue au poste de commissaire aux comptes:

- La société MONTBRUN RÉVISION S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010133316/26.

(100152315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Deli Sign s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 3, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 115.977.

—
L'an deux mille dix, le 30 septembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Frédéric LEBRUN, administrateur, demeurant à L- 5403 Bech-Kleinmacher, 3, rue Jos Sunnen,

2) Madame Andrée MARTIN employée, demeurant à B-5580 Rochefort, 40, rue Reine Astrid, représentée par Monsieur Frédéric LEBRUN, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration datée du 29 septembre 2010 (laquelle, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, alors notaire de résidence à Rombach, en date du 25 avril 2006, acte publié au Mémorial C numéro 1390 du 19 juillet 2006,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter la constatation et la résolution prise par les associés:

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société au L-5403 Bech-Kleinmacher, 3, rue Jos Sunnen, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2.- Modification de l'article 3 par l'ajout d'un alinéa qui a la teneur suivante: «- l'importation, l'exportation, la vente et la location de véhicules et de motocycles.»

3.- Divers

Après avoir dûment considéré ce qui précède l'Assemblée a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de transférer, le siège social de la société sise actuellement au L-8832 Rombach-Martelange, 23, rue des Tilleuls, à l'adresse suivante: L-5403 Bech-Kleinmacher, 3, rue Jos Sunnen.

En conséquence, l'article DEUX (2) des statuts sera modifié comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Wellenstein.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE d'ajouter un alinéa dans l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'aménagement et la décoration dans le secteur Horeca,
- l'achat et la vente de meubles, mobilier d'intérieur et d'extérieur,
- l'aménagement de comptoirs, de terrasses,
- l'import et l'export,
- l'importation, l'exportation, la vente et la location de véhicules et de motocycles.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles de favoriser sa réalisation.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à mille euros (1000.- EUR).

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les /biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lebrun, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 1 octobre 2010 Relation: LAC/2010/43067 Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133271/59.

(100152491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Edilred S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.512.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133289/9.

(100152585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

H par, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Helmsange, 106, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 138.530.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 30 juin 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Révocation de la société ABH Fiduciaire, RC B131.601, de son poste de commissaire aux comptes
2. Nomination au poste de commissaire aux comptes la société Compta Services & Partners Sàrl, RC B 104.830, sise 6 Jos Seylerstrooss L 8522 Beckerich et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133341/15.

(100152219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Habran & Jensen Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 134.317.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010133342/11.

(100152233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Dualon International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 13.079.

—
L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A., une société anonyme holding, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 13079), constituée suivant acte notarié en date du 11 juillet 1975, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 183 du 1^{er} octobre 1975, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 626 du 23 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Norbert Hengesch, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam HAVER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les HUIT MILLE CINQ CENTS (8.500) actions représentant l'intégralité du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la situation de clôture des opérations normales au 31 août 2010.

2. Décision de prononcer la dissolution de la société.

3.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;

4.- Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la situation de clôture des opérations normales au 31 août 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Troisième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Joachim PREIBSCH, demeurant professionnellement à Waldgasse 19, CH-3360 Herzogenbuchsee.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. STANKO, N. HENGESCH, M. HAVER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42503. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133278/65.

(100152110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133363/10.

(100152608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Heskies S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5866 Hesperange, 15, rue Sangen.

R.C.S. Luxembourg B 130.969.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010133344/10.

(100151837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Holdimmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 13.224.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2010

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat respectif prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010133345/24.

(100152556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Sungear Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. GDP Sungear Sicav).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.695.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of September.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of GDP SUNGEAR SICAV (the Company), a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) formed as a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich, on September 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1915 of October 11th, 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hespérange, acting in replacement of Maître Paul DECKER, notary residing then in Luxembourg-Eich on 2nd May 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1612 of July 1st, 2008. The Company is registered at the Luxembourg trade and companies register under section B, number 119.695.

The Meeting is opened at 2.00 p.m., with Ms Antoinette FARESE, private employee, residing professionally in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Ms Christelle VAUDÉMONT, private employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Ms Laetitia BOEUF, private employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of

attorney, after having been signed *ne varietur* by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. the extraordinary general meeting was convened by convening notices containing the agenda and sent to all registered shareholders on September 17th, 2010;

III. it appears from the attendance list that out of 2,297,012.925 shares in issue, 1,223,595.575 are duly represented at this meeting and that consequently the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below; and

IV. the agenda of the Meeting is the following:

1. Modification of the denomination of the Company in SUNGEAR SICAV and subsequent modification of Article 1. "Denomination" of the Articles of Incorporation as follows:

"There exists among the existing shareholders and those who become owners of shares ("Shares") in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of SUNGEAR SICAV (hereinafter the "Company")."

2. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by an unanimous vote:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend the denomination of the Company in SUNGEAR SICAV and subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1.

"There exists among the existing shareholders and those who become owners of shares ("Shares") in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of SUNGEAR SICAV (hereinafter the "Company")."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed at 2.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg (Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de GDP SUNGEAR SICAV (la Société), une société d'investissement de droit luxembourgeois à capital variable organisée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, établie selon un acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 27 septembre 2006, à publier au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1915 du 11 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hespérange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 2 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1612 du premier juillet 2008.

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 119.695.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à 14.00 heures, Mme Antoinette FARESE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg en est le président.

Le président désigne Mme Christelle VAUDÉMONT, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée élit Mme Laetitia BOEUF, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée. La président, la secrétaire et la scrutatrice sont désignées collectivement ci-après comme les Membres du Bureau ou le Bureau.

Après constitution du Bureau, le président demande au notaire d'enregistrer que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions qu'ils détiennent sont enregistrées sur une liste de présence qui sera signée par les actionnaires présents et/ou représentants légaux représentant les actionnaires absents et les Membres du Bureau. Cette liste ainsi que les procurations après avoir été signées *ne varietur* par les personnes représentant les actionnaires absents et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce procès verbal;

II. l'Assemblée a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires nominatifs le 17 septembre 2010;

III. qu'il appert de ladite liste de présence que sur 2.297.012,925 actions en circulation 1.223.595,575 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. En conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en SUNGEAR SICAV et modification subséquente de l'article 1. "Dénomination" des statuts de la société comme suit:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après créées ("Actions"), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "SUNGEAR SICAV" (ci-après la "Société")."

2. Divers.

IV.- Après délibération, l'Assemblée passe les résolutions suivantes par vote unanime:

Unique résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en SUNGEAR SICAV et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er}.

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des Actions ci-après créées ("Actions"), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "SUNGEAR SICAV" (ci-après la "Société")."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée à 14.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A.FARESE, C.VAUDEMONT, L.BOEUF, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42296 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 06 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133330/117.

(100152613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Ocean Oil Construction and Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133432/9.

(100152352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133434/9.

(100152338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Osteon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9533 Wiltz, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 128.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133435/10.

(100152260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Free Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.102.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FREE NET S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 81102 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 888 du 17 octobre 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B. 117.503 qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42483. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133321/50.

(100152442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

THL CCD I (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.603.

Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 17 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- d'accepter la démission de Messieurs Frank Walenta et Jorrit Crompvoets de leurs fonctions de gérant B de la Société;
- de nommer en tant que gérant B pour une durée indéterminée, Monsieur Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- de nommer en tant que gérant B pour une durée indéterminée, Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133505/18.

(100152554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

THL GCO Investments I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.761.

Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 17 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- d'accepter la démission de Monsieur Frank Walenta de ses fonctions de gérant de la Société;
- de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée, Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133506/16.

(100152032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

THL GCO Investments II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.743.

Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 17 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- d'accepter la démission de Monsieur Frank Walenta de ses fonctions de gérant de la Société;
- de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée, Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133507/16.

(100152067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

THL GCO Investments III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.744.

Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 17 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 12, rue Léon

Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

- d'accepter la démission de Monsieur Frank Walenta de ses fonctions de gérant de la Société;

- de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée, Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133508/16.

(100152068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

THL GCO Investments IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.745.

Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 17 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

- d'accepter la démission de Monsieur Frank Walenta de ses fonctions de gérant de la Société;

- de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée, Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133509/16.

(100152069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Thovi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 84.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010133510/10.

(100152208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Tradep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
TRADEP S.A.

Référence de publication: 2010133511/14.

(100152596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

TradeP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.007.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133512/9.

(100152597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Trendy Foods Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 20.492.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt-et-un mai, à 14.30 heures, les actionnaires de la société TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A., se sont réunis, en assemblée générale ordinaire et ont pris la résolution suivante:

Le réviseur d'entreprises: ATRIO SARL, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 51.442, est remplacé par:

BDO Audit, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 147.570 et dont le représentant permanent est Monsieur Marc Thill,

pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant le 31.12.2012.

À Contern, le 21.05.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133514/18.

(100152457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Up-To-Date, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 14, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 112.289.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133520/10.

(100152054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Tunistex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.991.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur.

Nomination de Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société
TUNISTEX S.A.

Référence de publication: 2010133515/16.

(100152598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Vansbeek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.907.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133528/34.

(100151705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Venus Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.521.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 29 juin 2010

L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs suivants, à dater de ce jour:

- Madame Madeleine MEIS;

- La société KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED.

En remplacement, l'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

- Madame Marie-Rose HARTMAN, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36;

- La société ADAMAS SA, dont le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.450 Conformément à l'article 51 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, la société ADAMAS SA désigne Madame Marie-Rose HARTMAN, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36, en tant que représentant permanent.

Et à l'instant, le Conseil d'Administration réuni prend acte de la démission de Madame Madeleine MEIS de son poste d'administrateur délégué, à dater de ce jour. En remplacement, le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Marie-Rose HARTMAN au poste d'Administrateur délégué.

Par conséquent, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Madame Marie-Rose HARTMAN, Administrateur et Administrateur délégué;
- La société ADAMAS SA, dont le représentant permanent désigné est Madame Marie-Rose HARTMAN, Administrateur;
- La société PAT HOLDING, dont le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.306. Conformément à l'article 51 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, la société PAT HOLDING désigne Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36, en tant que représentant permanent, Administrateur.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133529/30.

(100152552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

GS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.858.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GS 4 Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GS 4 S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. For the purpose of this Article 4, any reference to "participations" means either the economic or the legal ownership of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01.- USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.-USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

– to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

– to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of

the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS 4 Holdings S.à r.l.	<u>2,000,000 shares</u>
TOTAL	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom;

2. Gerard MEIJSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29th, 1966, professionally residing at Strawinskyiaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 04, 1967, professionally residing at 2, Rue du Fossé, L1536 Luxembourg;

5. Véronique MENARD, born in Le Loroux - Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«GS 4 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant son siège social au 2 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} . - Objet – Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GS 4 S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Pour les besoins du présent Article 4, toute référence au terme «participations» doit s'entendre comme la propriété soit économique soit juridique de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000.- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000.- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000.- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable – Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS 4 Holdings S.à r.l.	2.000.000 parts
TOTAL	2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000.-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. Gerard MEIJSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskyalaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 04 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Véronique MENARD, née à Le Loroux - Bottereau, France, le 2 Octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11772. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010133340/413.

(100152520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Wickler Patrimoine S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133536/10.

(100152610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

World Trade Managing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 Septembre 2010

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133538/21.

(100152085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

World Trade Managing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.728.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010133539/11.

(100152087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Xorencom Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.774.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 29 septembre 2010 de Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, comme gérant de la société.

L'acceptation de la démission avec effet au 29 septembre 2010 de SHRM Corporate Services S.à r.l., comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 29 septembre 2010 de Ekavi Directors Limited, ayant comme siège social Florinis 7, Greg Tower, 6th Floor, 1065, Nicosia, Cyprus, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 29 septembre 2010 de:

- Ekavi Directors Limited

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Signature
Domiciliataire de Sociétés

Référence de publication: 2010133540/21.

(100152259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Zeta Due Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.729.

—
EXTRAIT

En date du 7 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur coopte Monsieur Pedro Goncalves, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133541/15.

(100152232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Zeta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 143.380.

—
EXTRAIT

En date du 7 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur coopte Monsieur Pedro Goncalves, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133542/15.

(100152246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

3 I Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.880.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133544/34.

(100152253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

3i Panreac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.737.

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of September,
before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the Company,

- 3i Europartners IVa LP, having its registered office in 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, acting by its manager, 3i Investment plc, being the holder of one hundred seventy-seven (177) shares in the Company,

here represented by Ms Lynn Elvinger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- 3i Europartners IVb LP, having its registered office in 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, acting by its manager, 3i Investment plc, being the holder of one hundred sixty-two (162) shares in the Company,

here represented by Ms Lynn Elvinger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- 3i Europartners IVc LP, having its registered office in 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, acting by its manager, 3i Investment plc, being the holder of one hundred sixty-one (161) shares in the Company,

here represented by Ms Lynn Elvinger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- 3i Europartners IVa LP, 3i Europartners IVb LP, and 3i Europartners IVc LP together being hereinafter referred to as the Shareholders.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That all of the five hundred (500) shares having a nominal value of EUR 25.-(twenty-five Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred Euro), are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;
2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 April 2010 to the date of the present meeting (up to and excluding liquidation) (the Pro forma Accounts);
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company; and
6. Discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

III. After deliberation, the Shareholders unanimously take the following resolutions:

116916

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the Pro forma Accounts substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

Third resolution

The Shareholders resolve with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Antoine Clauzel, born on 12 December 1952 in Reims, France whose professional address is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, as Liquidator.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to confer upon the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates from the dates of their appointments until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, represented as written above, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) les associés de 3i Panreac Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois en liquidation, ayant son siège social au 9, rue Zithe, à L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.737 et ayant un capital social de 12.500 EUR (la Société),

- 3i Europartners IVa L.P., ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représentée par son gérant, 3i Investments plc, étant le détenteur de cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de la Société;

ci-après représenté par Maître Lynn Elvinger, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

- 3i Europartners IVb L.P., ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représentée par son gérant, 3i Investments plc, étant le détenteur de cent soixante-deux (162) parts sociales de la Société;

ci-après représenté par Maître Lynn Elvinger, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

- 3i Europartners IVc L.P., ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, représentée par son gérant, 3i Investments plc, étant le détenteur de cent soixante-et-une (161) parts sociales de la Société;

ci-après représenté par Maître Lynn Elvinger, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé;

3i Europartners IVa LP, 3i Europartners IVb LP, et 3i Europartners IVc LP ensemble dénommés les Associés ci-après.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à valablement délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} avril 2010 à la date de la présente assemblée (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes Pro forma);
 3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
 4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
- et
6. Décharge (quitus) accordé aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

III. Après délibération, les Associés approuvent unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance à cette Assemblée.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1.

Troisième résolution

Les Associés décident avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer M. Antoine Clauzel, né le 12 décembre 1952 à Reims en France, avec adresse professionnelle au 9, rue Zithe, L2763 Luxembourg en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs à partir de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes représentées, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Kernet et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42006. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133545/166.

(100152441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Conrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 94.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133558/10.

(100149951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Entreprise de peinture KAUTHEN Marcel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 11, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 97.080.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133559/10.

(100150181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Hôtel THEIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid, Bourscheid-Plage.

R.C.S. Luxembourg B 143.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133560/10.

(100149963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Jost Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 93.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133562/10.

(100149948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 147.475.

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Jabre Capital Partners (Holdings) Limited, having its registered office at Maples Corporate Services, Uglund House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the registry of Companies of the Cayman Islands under number MC-220359 (the "Shareholder"), represented by Maître Benjamin Rossignon, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy valid until 30 October 2010, such proxy, being initialed "ne varietur" by the prenamed proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be registered with it, being the sole shareholder of Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., a société anonyme (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office at 9-11, Grand-Rue, L- 1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 147.475, incorporated on 31 July 2009 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1643 of 26 August 2009. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 March 2010 published in the Mémorial 1015 on 14 May 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

I. The Shareholder holds all three hundred thousand one hundred (300,100) ordinary shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on the agenda on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 199,900) so as to bring the Company's share capital from its current amount of three hundred thousand one hundred Euros (EUR 300,100) to five hundred thousand Euros (EUR 500,000) by acceptance of a contribution in cash by the subscriber set out hereafter (the "Subscriber") and the issue of one hundred and ninety nine thousand nine hundred (199,900) new ordinary shares in registered form to the Subscriber of a par value of one Euro (EUR 1);

Subscriber	Value of contribution	Number of shares subscribed	Subscription Price of the shares
Jabre Capital Partners (Holdings) Limited	199,900 €	199,900	1€
Total	199,900 €	199,900	1€

B. Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the Articles.

After the foregoing has been approved and after due deliberation, the decisions taken by the Shareholder are as follows:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 199,900) so as to bring the Company's share capital from its current amount of three hundred thousand one hundred Euros (EUR 300,100) to five hundred thousand Euros (EUR 500,000) by acceptance of a contribution in cash by the Subscriber and issuance of one hundred and ninety nine thousand nine hundred (199,900) new ordinary shares in registered form to the Subscriber, each share with a par value of one Euro (EUR 1).

Thereupon, Jabre Capital Partners (Holdings) Limited, represented as stated hereabove, declares to subscribe for one hundred and ninety nine thousand nine hundred (199,900) new ordinary shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one hundred and ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 199,900).

The amount of one hundred and ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 199,900) is as now available to the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the Articles so as to read as follows:

“Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at five hundred thousand Euros (EUR 500,000) consisting of five hundred thousand (500,000) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Jabre Capital Partners (Holdings) Limited, ayant son siège social à Maples Corporate Services, Uglend House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caïman, sous le numéro MC-220359 («l'Actionnaire»), représentée par Maître Benjamin Rossignon, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration valable jusqu'au 30 Octobre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire prénommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'unique actionnaire de Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., une société anonyme (ci-après la «Société»), avec siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.475, constituée le 31 juillet 2009 par acte du notaire Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1643 du 26 août 2009. Les statuts de la société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrument le 16 mars 2010, publié au Mémorial 1015 du 14 mai 2010.

Le comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire détient l'intégralité des trois cent mille et cent (300.100) actions ordinaires émises de sorte que les résolutions peuvent être valablement adoptées sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points de l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cents Euros (EUR 199.900) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille et cent Euros (EUR 300.100) à cinq cent mille Euros (EUR 500.000) par l'acceptation de l'apport en espèces par le souscripteur désigné ci-après (le «Souscripteur») et par l'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cents (199.900) nouvelles actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur d'un Euro (EUR 1) chacune;

Souscripteur	Valeur de l'apport	Nombre des actions souscrites	Prix de souscription des actions
Jabre Capital Partners (Holdings) Limited	199.900 €	199.900	1 €
Total	199.900 €	199.900	1 €

B. Modification en conséquence de la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société.

Après approbation de ce qui précède et après délibération, les résolutions prises par l'Actionnaire sont les suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cents Euros (EUR 199.900) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille et cent Euros (EUR 300.100) à cinq cent mille Euros (EUR 500.000), par l'acceptation de l'apport en espèces par le Souscripteur en contrepartie de l'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cents (199.900) nouvelles actions ordinaires au profit du Souscripteur sous forme nominative d'une valeur d'un Euro (EUR 1) chacune.

En conséquence, Jabre Capital Partners (Holdings) Limited, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire aux cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cents (199.900) nouvelles actions ordinaires sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cents Euros (EUR 199.900).

La somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cents Euros (EUR 199.900) est dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000), représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur d'un Euro (EUR 1) chacune.»

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, l'assemblée est dès lors close.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de son augmentation de capital sont évalués à EUR 1.800,- Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, états et résidence, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. ROSSIGNON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39741 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133364/132.

(100152535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Kingsberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.242.

—
EXTRAIT

En date du 06 octobre 2010, le Conseil d'administration coopte Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 06 Octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133372/15.

(100151941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Ital-Rest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.856.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 05/10/2010.
Pour la société
C.F.N. GESTION S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010133575/14.

(100150525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Voyages Simon, Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

Signature

Référence de publication: 2010133576/11.

(100150349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

LSFAP Euro-Asian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 77.579.

In the year two thousand and ten on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

LSF3 Korea Capital I, Ltd., established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermuda (the Sole Shareholder), represented by Ms Sandra Collins, acting in her capacity as Vice President,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda on 23 September 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSFAP Euro-Asian Holdings S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.579, incorporated on 22 August 2000 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 99 of 8 February 2001, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 19 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 171 of 22 January 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the Sole Shareholder of the Company and that it holds all the 1,000 (one thousand) shares, having a nominal value of USD100 (one hundred US dollar) each, in the share capital of the Company which is set at USD100,000 (one hundred thousand US dollar);

II. that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire);

2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate; and

5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Philippe Detournay, company director, professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

LSF3 Korea Capital I, Ltd., établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11 Bermuda (l'Associé Unique), représentée par Mme Sandra Collins, agissant en tant que vice-présidente,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le vingt-trois septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSFAP Euro-Asian Holdings S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.579, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée en date du 22 août 2000 selon acte du notaire Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 99 du 8 février 2001, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois le 19 octobre 2007, par acte de Maître Martine Schaeffer, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°171 du 22 janvier 2008.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que:

I. il est l'Associé Unique de la Société et il détient l'ensemble des 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD100 (cent US dollars) chacune dans le capital social de la Société fixé à la somme de USD100.000 (cent mille US dollars)

II. l'Associé Unique entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats; et
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay, directeur de sociétés, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à la Date Effective.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42187. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133394/142.

(100152443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Vratslavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

—
Rectificatif des Statuts Coordonnés déposé le 26 août 2010, numéro L100131507

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133532/11.

(100151845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 401.350,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 105.415.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2010

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la Société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010133533/14.

(100152462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Jost Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 93.001.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 juillet 2010

Vu la fin du mandat de la Fiduciaire Générale du Nord S.A., il est décidé à l'unanimité de nommer Monsieur RAVIGNAT Christophe, né le 25 mars 1973 à Namur (Belgique), domicilié à 4b, Rodterweg, B-4780 RECHT (Belgique), en tant que commissaire de la société.

Son mandat de commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2011.

Roland JOST / Béatrice LIEGEOIS / Michel BARATA

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010133563/14.

(100149965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Saum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5577 Remich, 16A, rue Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 155.853.

—
STATUTEN

Im Jahr zweitausendzehn, den achtundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Klaus SAUM, geboren am ersten Juli 1962 in Duisburg (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-5577 Remich, 16A, rue Wenkel,

2.- Herr Roland SAUM, geboren am 17. Oktober 1987 in Duisburg (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-5577 Remich, 16A, rue Wenkel.

Welche Kompargenten, vertreten wie vorgeannt, beschlossen haben eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Titel I. - Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeärdete Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- die Vermittlung von Handwerksleistungen;
- die Chargierung von legierten und unlegierten Almetallen;
- der Schrotthandel, Entsorgungsdienstleistungen, Containerdienste, Handel mit Metallen aller Art sowie deren Zerkleinerung.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "Saum S.à r.l. ".

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Remich.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. - Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), alle voll gezeichnet und vollends eingezahlt.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV. - Entscheidungen des einzigen Gesellschafter - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreissigsten Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. - Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt verteilt:

1. Herr Klaus SAUM, vorgeannt	90 Anteile
2. Herr Roland SAUM, vorgeannt	10 Anteile
TOTAL:	100 Anteile

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Erklärung der Unterzeichnenden

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass sie die dinglich Begünstigten der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, sind im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 950,- EUR.

Beschlüsse der alleinigen Gesellschafter

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die alleinigen Gesellschafter welche das Gesamtkapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

- Herr Klaus SAUM, vorgeannt, welcher die Gesellschaft gegenüber Dritten durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann, Selbstkontrahierung einbegriffen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5777 Remich, 16A, rue Wenkel.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. SAUM, R. SAUM, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42297. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 5. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010133468/127.

(100152354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Smart Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 124.965.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2010

Le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent MARTET est renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2011.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 27 septembre 2010

Conformément au pouvoir lui conféré par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2010, le Conseil d'administration décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises agréé la société DELOITTE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg B 67895, pour une durée de deux ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133469/16.

(100151857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Recar-Int, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.182.

—
Décision de l'associé

Il est décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

Grand-rue 27

L-9240 DIEKIRCH

Diekirch, le 27 septembre 2010.

ANTONACCI Giovanni.

Référence de publication: 2010133569/12.

(100149967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Restaurant Asiatique Cuilin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 39, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 79.683.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2010

- M. ZHANG Ailing, demeurant à L-7217 BÉRELDANGE, 2, rue de Bridel est démis de sa fonction de gérant technique.

- M. ZHANG Weiyan, demeurant à L-4818 RODANGE, 39, Dr Gaasch, est nommé gérant unique

- La Société est engagée par la signature du gérant.

Rodange, le 24 juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010133465/12.

(100152019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.
